Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260122-2026_004-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-004

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 janvier 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 16 janvier 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.
Absents excusés : Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD.

Secrétaire de Séance : Mr Jean Marie MEILLERAY.

2026-004- Aménagement d'une voie verte protégée du bourg à la gare de Langon- Validation de l'opération et demande de subventions DETR/DSIL

Mr le maire présente le projet d'aménagement de la voie douce entre le bourg et la gare de Langon. Le service mobilité de Redon Agglomération, dans le cadre du développement des mobilités douces, accompagne la commune dans son projet de créer une voie douce entre le bourg et la gare. Les aménagements prévus se feront sur le bord de la route départementale avec une portion prévue sur une parcelle communale.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la traversée du bourg et fait suite à l'augmentation des dessertes ferroviaires TER de la gare SNCF.
Il répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter le trafic domicile-travail,
- Conforter l'importance potentielle de la gare et sa liaison avec les entreprises du territoire
- Sécuriser la liaison vélos et piétons du centre bourg à la gare dans le prolongement de celle existante de l'entreprise ASTEEL FLASH (300 salariés sur site) à la gare.

De plus, cette future liaison douce, réalisée en site propre dédié aux mobilités actives, a pour ambition d'apporter sécurité et confort aux cyclistes et piétons, sans rupture de continuité.
Le coût de l'opération s'élève à **315 000 € HT.**
Il est demandé au Conseil de valider l'opération ainsi que son budget, et de solliciter toute aide financière possible de l'Etat : DETR, DSIL, FONDS VERT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération précitée,
- D'arrêter les modalités de financement jointe en annexe,
- De solliciter la DETR-DSIL,
- D'autoriser le maire à déposer cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON ★ ILLE-et-VILAINE 35660 ★

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260122-2026_004-DE

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	COMMUNE DE LANGON
NUMÉRO SIRET :	21350145500017
INTITULÉ DU PROJET :	Aménagement d'une voie verte protégée pour piétons et cyclistes entre le bourg et la gare de Langon

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	20 000,00 €
études	20 000,00 €
travaux	250 000,00 €
Aléa	25 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	**315 000,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	120 000,00 €	40,00 %	########	
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental-amendes de police	110 000,00 €	34,92 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	**230 000,00 €**	**73,02 %**

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	85 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**85 000,00 €**

26,98 %

Total Financement H.T.	**315 000,00 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Langon
Le : 29/01/2026

Signature (nom et qualité) et cachet

MAIRIE DE LANGON ★ ILLE-et-VILAINE 35660 ★